

Résumé Conseil communal de Montilliez du 2 octobre 2023

Le Conseil Communal de Montilliez s'est réuni le 2 octobre 2023 sous la présidence de Monsieur Cédric Longchamp.

Lors des communications de la Municipalité, Monsieur Lionel Panchaud, municipal, a annoncé que la zone réservée serait levée au 1er novembre 2023. Cette décision fait suite à l'acceptation par le conseil le 24 avril dernier du préavis municipal relatif aux modifications du Plan d'affectation communal (PACom) et des règlements communaux. Un tout ménager sera transmis aux habitant-es de la commune avec les informations importantes sur ce sujet.

Deux préavis figuraient à l'ordre du jour. Le premier concernait l'arrêté d'imposition 2024. Celui-ci a été accepté à l'unanimité. Le coefficient d'impôt communal sera maintenu à 72.5 %. Le deuxième préavis traitait d'une demande de crédit pour l'installation de tables et bancs sur le territoire de la Commune de Montilliez. Il a également été accepté à 30 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions.

La séance a été levée à 21h33 en remerciant chacune et chacun pour son intérêt et son dévouement au sein de la commune. Le prochain conseil communal de Montilliez se déroulera le 11 décembre 2023 à 20h00 à la salle du conseil de Poliez-le-Grand.